



FAMILY PARK

FICHE D'INSCRIPTION STAGE VACANCES

FICHE DE L'INSCRIT

Nom / Prénom de l'enfant : _____

Né(e) le : _____ à _____

Adresse : _____

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

Père : Nom/Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Mère : Nom/Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

AUTORISATIONS PARENTALES

*J'autorise mon enfant à partir seul après le stage.

*Je n'autorise pas mon enfant à partir seul après le stage.

*J'autorise une autre personne à récupérer mon enfant à la fin de la journée.

Nom/Prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Téléphone : _____

Choix des forfaits :

A la semaine = 30.000frs

Choix du mode de Paiement :

Espèces

Carte Bancaire

Documents à fournir :

Fiche d'inscription dûment complétée et signée

Fiche sanitaire dûment complétée et signée

Fiche autorisation droit parental dûment complétée

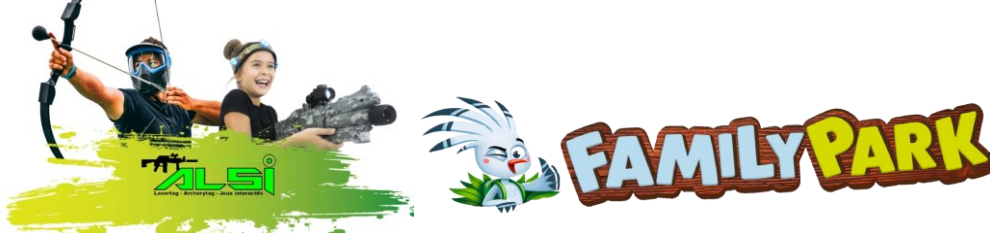
Règlement et conditions intérieur dûment signé et menti

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature

(Précédée de la mention lu et approuvé)



Fiche sanitaire de liaison lors des stages vacances

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.

I - Renseignements médicaux :

*L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? ♦ oui ♦ non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant*).

Attention : **aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

*Allergies :

-médicamenteuses ♦ oui ♦ non

-asthme ♦ oui ♦ non

-alimentaires ♦ oui ♦ non

-autres ♦ oui ♦ non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

*Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre** :

II - Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.... ?

III - Responsable légal de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél travail :

Tél portable :

Je soussigné, responsable légal de l'enfant

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et **autorise** le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature

(précédée de la mention lu et approuvé) :

Fait à :

Le :



AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR & LA PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e) :

Monsieur ou Madame

Agissant en qualité de : Père Mère tuteur

Parent exerçant le droit de garde

du ou des mineur(s) suivant(s) :

1er enfant : Nom Prénom.....
né(e) le à.....

2ème enfant : Nom Prénom.....
né(e) le à.....

3ème enfant : Nom Prénom.....
né(e) le à.....

Je déclare sur l'honneur :

avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) considéré(s)

être investi du droit de garde (ou) de la tutelle à l'égard du (des) mineur(s) considéré(s)

J'autorise / Je n'autorise pas l'entreprise ALSI et FAMILY PARK, à photographier et/ou filmer lors des activités, mon (mes) enfant(s) mineur(s) désigné(s) ci-dessus.

En cas d'autorisation de la condition ci-avant, je donne l'autorisation à cette entreprise de diffuser lesdites photographies et images filmées de mon (mes) enfant(s) sur le site web et les réseaux sociaux de l'entreprise.

Les photos où apparaissent des enfants dont les parents auraient refusé seront retirées du site, où floutées pour que ces enfants soient rendus méconnaissables.

Valable pour une période indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par courrier adressé à animation.ludique@hotmail.com ou direction@familypark.nc , .

Fait à , le

Signature
(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

REGLEMENT ET CONDITIONS INTÉRIEURS

STAGE VACANCES ALSI / FAMILY PARK

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION ET ENCADREMENT

La SARL ALSI organise pour les périodes de vacances scolaires, des stages d'initiations aux jeux ludique, interactif et sportif en partenariat avec FAMILY PARK, pour les enfants à partir de 7 ans. Les animateurs sont soit titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou d'un certificat ou diplôme équivalent et les directeurs sont titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeur (BAFD) ou d'un diplôme équivalent. L'équipe d'animation assure la surveillance des enfants durant le séjour prédéfini.

ARTICLE 2 – LIEU ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil se fera dans les locaux du FAMILY PARK, situé 158 Avenue des départs, quartier Apogoti à Dumbéa sur mer, Dumbéa 98830.

L'accueil pour ce séjour se fait durant les vacances scolaires et fonctionne en journée uniquement. L'accueil est en journée de 7h30 à 16h30. L'enfant peut arriver au plus tard à 8h30 et il peut repartir à partir de 16h30. L'équipe d'animation n'est pas habilitée à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture, c'est pourquoi il est impératif de respecter les horaires. En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents sont tenus de nous appeler. ALSI et FAMILY PARK se déclinent de toute responsabilité pour tout événement survenu avant 7h30 et après 16h30. À défaut d'inscription sur une période donnée, aucun accueil ne sera maintenu ouvert. L'effectif minimum pour ouvrir l'accueil de loisir est de 10 enfants.

ARTICLE 3 – PRIX

Le tarif de l'inscription par enfant est propre à chaque « événement »

ARTICLE 4 – INSCRIPTION

La participation au séjour est soumise à l'inscription et à son paiement préalable.

Cette inscription doit être effectuée par le participant ou son responsable légal auprès de FAMILY PARK (par téléphone ou sur place)

Toutes les inscriptions doivent être accompagnées d'un paiement comptant.

Toute annulation faisant suite au paiement préalable ne sera ni remboursée, ni échangée.

L'inscription n'est ferme et définitive qu'après réception de l'email de confirmation de réservation, lequel est envoyé au « participant » qui a réglé l'inscription.

Une inscription ne peut être transférée ou revendue à des fins commerciales. Si une inscription est transférée ou revendue en violation de cet article sans l'accord écrit « des organisateurs », le porteur de celle-ci se verra supprimer l'accès.

ARTICLE 5 – DONNÉES PERSONNELLES

L'acheteur est responsable de l'exactitude des informations saisies lors de l'envoi de son identité et de ses coordonnées.

ARTICLE 6 – SÉCURITÉ ET SANTÉ

- En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le temps des activités, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Les parents sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.
- Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire. Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ne pourront pas être pris en charge durant ce séjour.
- L'accueil de l'enfant porteur de handicap : Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant. Cela permettra à l'équipe d'animation de mettre en place (selon les cas), un accueil individualisé adapté.
- Les enfants porteurs d'un handicap ponctuel (béquilles, membres plâtrés...) seront accueillis lorsque le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou l'activité proposée.
- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation.
- Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective durant le séjour, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si les difficultés de comportement persistent, les parents en seront avertis par courrier et des sanctions seront appliquées selon la gravité des faits et dans un souci de protection des enfants

ARTICLE 7 – PHOTOS ET CAMÉRAS

Des photos de chaque équipe de « participants » pourront être prises pendant « l'événement » par eux-mêmes ou par « les organisateurs ».

Ces photos pourront être utilisées par « les organisateurs » afin d'alimenter SITE INTERNET, plaquettes commerciales ou digitales (Exemples sans restriction : Facebook, Twitter, Instagram etc.). Toutes ces photos prises deviennent automatiquement libres de droits.

ARTICLE 8 – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit de Nouvelle-Calédonie et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux statuant dans le ressort de la Cour d'Appel de Nouméa.

Signature
(précédée de la mention lu et approuvé)

Fait à,
le,